

SERVICE D'ORIENTATION ET D'INFORMATION DE BASE SUR LES MIGRATIONS

Ce service offre un premier accueil aux personnes migrantes, en leur fournissant des informations et une orientation quant aux différentes démarches et formalités, leur permettant ainsi de mieux connaître la réalité administrative et culturelle de la Navarre.

INFORMATIONS DE BASE

Destiné à :

Ce service s'adresse à :

- Personnes migrantes
- Tous les acteurs associés aux processus migratoires : services sociaux, organismes sociaux, acteurs communautaires et la population en général.

Description :

Ce service vous permettra de recevoir différentes informations et une orientation de base quant aux démarches concernant :

- L'inscription au registre municipal
- L'accès au système public de services sociaux
- L'accès au système éducatif
- Les ressources pour l'apprentissage de la langue espagnole et de la langue basque
- L'accès au système de santé publique de Navarre
- L'accès à l'emploi et à la formation
- L'homologation et la validation des diplômes
- L'accès au logement
- Les services : d'accueil des demandeurs d'asile, des réfugiés, des apatrides, des personnes bénéficiant d'un régime de prise en charge temporaire et d'autres statuts.
- L'accès aux services de caractère général : culturels, sportifs, communautaires.
- L'accès aux services et programmes d'organismes sociaux destinés à la population migrante.
- D'autres questions que vous pourriez vous poser.

Le service fournit **des informations par téléphone** et **en personne** aux centres d'accueil de **Pampelune** et de **Tudela**.

Ils vous accueilleront en **espagnol, basque, anglais, français, arabe, russe** et **ukrainien**. Si vous parlez une autre langue, vous aurez à votre disposition un service téléphonique de traduction simultanée.

Réglementations :

Décret Foral 38/2023, du 5 avril, modifiant le décret Foral 92/2020, du 2 décembre, qui régit le fonctionnement des services résidentiels, de jour, et ambulatoires de personnes âgées, d'incapacité, de santé mentale et d'inclusion sociale du système de services sociaux de la Communauté Forale de Navarre, et le régime d'autorisations, de communications préalables et d'homologations, et le décret Foral 69/2008, du 17 juin, qui approuve le portefeuille de services sociaux de portée générale, ainsi que les services socio-sanitaires pour les soins sociaux et de santé complets et le portefeuille de services de politiques migratoires.

<https://bon.navarra.es/es/anuncio/-/texto/2023/94/1>

DÉMARCHES

Demande de rendez-vous :

Heures pour prendre rendez-vous : **du lundi au samedi de 9 h 15 à 11 h :**

- Pampelune :
 - Par téléphone : 848 42 09 72 et 678 508 243
 - En personne : Avenida Roncesvalles 4, bajo.
- Tudela :
 - Par téléphone : 848 43 36 61 et 678 508 286
 - En personne : C/ Estanca sin número, bajo

Heures d'accueil sur rendez-vous : **du lundi au vendredi de 11 h à 18 h et le samedi de 11 h à 14 h :**